

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**15 FÉVRIER 2022**  
**A 19h00**

Le 15 février 2022 à ,les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 8 février 2022 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

1. Le compte-rendu sommaire des décisions du Président et du Bureau, prises par délégation du Conseil communautaire (art. L. 5211-10 du CGCT) a été rapporté (cf. annexe) ;
2. Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté ;
3. Le Conseil communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants, a décidé :

**D.2022.02.1 - Démission de Madame Laetitia Gagnard-Viot du Conseil municipal du Chesnay-Rocquencourt.**  
**Installation de Madame Dorothee Bilger en qualité de conseillère communautaire de Versailles Grand Parc.**

de prendre acte de l'installation de Madame Dorothee Bilger, de la liste « La Nouvelle Equipe avec Philippe Brillault », dans les fonctions de conseillère communautaire de Versailles Grand Parc, faisant suite à la démission de Madame Laëtitia Gagnard-Viot de son mandat communautaire.

**D.2022.02.2 - Budget principal et budgets annexes assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**  
**Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022.**

de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget principal et les budgets annexes assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, a eu lieu avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022, qui interviendra au Conseil communautaire prévu le 5 avril 2022.

**D.2022.02.3 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France sur l'examen des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au cours des exercices 2015 à 2020.**

d'acter de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France sur l'examen des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au cours des exercices 2015 à 2020, et des débats qui se sont tenus.

**D.2022.02.4 - Actualisation des délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**  
**Mandature 2020-2026.**

- 1) d'abroger la délibération n° D.2020.10.3 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 octobre 2020 relative aux délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération pour la mandature 2020-2026 ;
- 2) de déléguer une partie de ses compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération, en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,
  - à l'exclusion des compétences ci-dessous :
    1. du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
    2. de l'approbation du compte administratif ;
    3. des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
    4. des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
    5. de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
    6. de la délégation de la gestion d'un service public ;
    7. des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ;

- et également excluant de la délégation les compétences suivantes :
    - désignations dans les organismes internes ou externes,
    - modification des attributions de compensation des communes,
    - création et suppression d'emplois au tableau des effectifs,
    - adoption de chartes et plans intercommunaux,
    - approbation de rapports annuels réglementaires portant sur les compétences de l'Intercommunalité,
    - avis sur les modifications statutaires des établissements publics auxquels l'Intercommunalité est adhérente,
    - les attributions et l'adoption de règlements intérieurs pour la création de fonds de concours,
    - la répartition du Fonds national de péréquation des ressources (FPIC) ;
- 3) de déléguer toutes ces compétences au Président, à l'exception des domaines suivants qui relèveront du Bureau :
- la conclusion des marchés publics au-dessus du seuil des marchés à procédure adaptée (MAPA) et conventions de maîtrise d'ouvrage et leurs avenants,
  - l'ajout mineur ou la modification mineure de tarifs,
  - l'adoption de tous les documents et conventions en matière de ressources humaines concernant les agents ou les élus collectivement,
  - la conclusion des transactions juridiques,
  - les modalités de calcul du retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale de la communauté d'agglomération,
  - les attributions de subventions,
  - les attributions de subventions pour surcharges foncières et les garanties d'emprunts,
  - les acquisitions et cessions,
  - les autorisations d'occupation temporaire (AOT) à titre onéreux,
  - les décisions et accords en matière de transport,
  - les adoptions et modifications de règlements intérieurs et de règlements de services en rapport avec une des compétences de l'Intercommunalité,
  - les conventions PAV – points d'apports volontaires avec des acteurs privés,
  - les conventions gratuites avec les éco-organismes,
  - la conclusion de partenariats équilibrés en nature, en service ou en numéraire.

**D.2022.02.5 - Révision libre des attributions de compensation des communes de Noisy-le-Roi et de Versailles : réduction exceptionnelle sur l'exercice 2022 du trop versé par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en 2018 en raison de l'annulation de programme de constructions d'habitat social.**

- 1) de réviser librement à la baisse le montant des attributions de compensation des communes de Noisy-le-Roi et de Versailles pour l'exercice 2022 uniquement, afin de récupérer les montants des subventions habitat, évalués dans le rapport de la CLETC du 5 avril 2018 transférés par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour la partie non versées par ces communes aux bailleurs sociaux en raison de l'annulation des opérations de constructions de logements sociaux :

	AC au 01/01/2022	Restitution exceptionnelle	AC révisée pour 2022 uniquement
Versailles	13 463 496 €	-22 517 €	13 440 979 €
Noisy-le-Roi	421 602 €	-490 747 €	-69 145 €

- 2) de préciser que la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc émettra un titre de recette de 69 145 € sur l'exercice 2022 pour recouvrer cette somme auprès de la commune de Noisy-le-Roi à réception de la délibération d'approbation du Conseil municipal de Noisy-le-Roi ;
- 3) de notifier la présente délibération aux communes de Noisy-le-Roi et de Versailles pour approbation de cette révision libre avant sa mise en œuvre effective.

**D.2022.02.6 - Compétence "Promotion du tourisme" de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.  
Evolution de l'office de tourisme intercommunal à compter du 1er mai 2022.**

- 1) d'abroger la délibération du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 31 janvier 2017 ;
- 2) d'approuver l'institution, au 1<sup>er</sup> mai 2022, d'un office de tourisme intercommunal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sous forme associative, selon les modalités suivantes :
- d'opter, pour ce futur office pour le statut associatif
  - d'en fixer la composition du conseil d'administration à 3 collèges de 10 membres élus, 10 personnalités qualifiées et 10 professionnels associés
  - de confier à l'office de tourisme intercommunal les missions suivantes, sans que celles-ci soient limitatives :
    - accueil et information des visiteurs
    - promotion de l'offre du territoire

- coordination des acteurs locaux du tourisme et relation avec les partenaires
  - commercialisation de prestations et développement de nouveaux produits touristiques
  - Il est précisé que l'animation locale et culturelle ne relève pas des missions de l'office de tourisme. Elle reste, par souci de proximité, du ressort des communes.
  - de dessaisir la commune de Versailles de sa politique de soutien financier à la promotion du tourisme, ce soutien financier étant assuré à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 par l'Agglomération
  - de répercuter le transfert de charges de Versailles sur l'attribution de compensation qui lui est versée par Versailles Grand Parc après élaboration d'un rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui se tiendra dans l'année après adoption des comptes administratifs des collectivités.
- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document y afférent ;
  - 4) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de l'exercice en cours ;
  - 5) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

#### **D.2022.02.7 - Aide à la relance de la construction durable dans les Yvelines.**

##### **Contrat type de relance du logement entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, les communes membres concernées et l'Etat.**

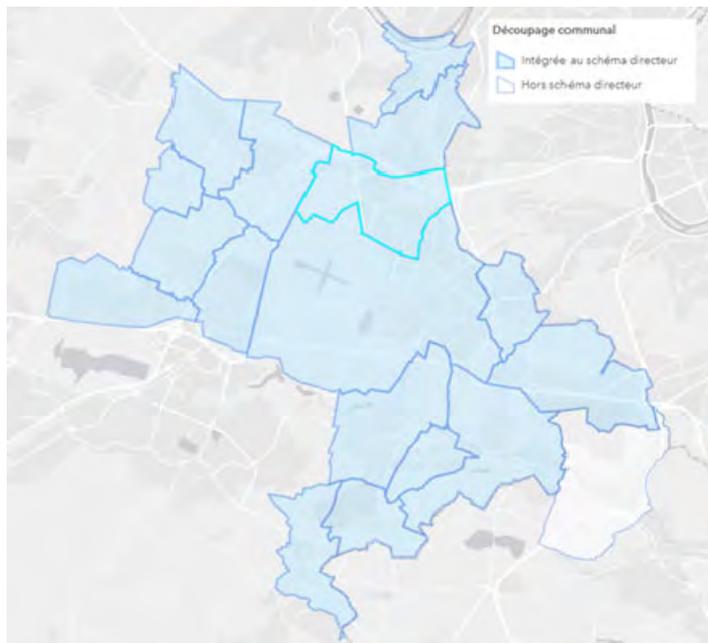
- 1) d'approuver le nouveau contrat type de relance du logement à intervenir entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, les communes membres concernées et l'Etat dans le cadre de l'aide à la relance de la construction durable (ARCD), sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022 ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les contrats de relance pour les communes membres bénéficiaires de ce dispositif et tout document y afférent ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

#### **D.2022.02.8 - Révision du schéma directeur des circulations douces de Versailles Grand Parc (2022)**

d'approuver la révision 2022 du schéma directeur des circulations douces de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc annexé à la présente délibération.

#### **D.2022.02.9 - Vidéoprotection sur le territoire de Versailles Grand Parc. Adoption du nouveau schéma directeur 2022-2024 et fixation de la participation de la communauté d'agglomération aux dépenses communales.**

- 1) d'adopter le schéma directeur de la vidéoprotection 2022-2024 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
  - modifiant le périmètre géographique d'intérêt communautaire pour intégrer la commune de Chesnay-Rocquencourt ;



- révisant le nombre de sites concernés par le schéma directeur de vidéoprotection et de reportant l'actualisation du coût de ce programme, sachant qu'elle sera opérée en fonction des populations totales légales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- 2) de fixer la participation financière de la communauté d'agglomération :
    - a. aux dépenses dites communales liées à l'extension du système de vidéoprotection, dans le cadre de ce schéma à 20 € HT par habitant (population légales 2022), soit un montant total de 5 484 760 € ;

Entrée en vigueur au 1er janvier 2022		Population légale totale	Montant par habitants
Recensement Insee correspondant : 2019			
78042	Bailly	2 872	77480,00 €
91304	Bièvres	4 322	38730,00 €
78072	Bois-d'Arcy	12 429	309380,00 €
78082	Bougival	8 822	178640,00 €
78117	Buc	6 182	123840,00 €
78122	La Celle-Saint-Cloud	21 382	421920,00 €
78142	Châteaufort	1 402	29240,00 €
78129	La Chesnay-Rocquencourt	21 871	697420,00 €
78242	Fontenay-le-Fleury	12 887	272140,00 €
78222	Jouy-en-Josas	8 212	154320,00 €
78242	Les Loges-en-Josas	1 034	33880,00 €
78422	Nobly-la-Rol	7 823	158430,00 €
78218	Rennemoulin	114	2280,00 €
78242	Saint-Cyr-l'Ecole	23 422	428640,00 €
78228	Toussus-le-Noble	1 234	24680,00 €
78248	Valley-Villacoublay	22 212	445520,00 €
78242	Versailles	82 942	1 796920,00 €
78282	Vitry	17 193	34200,00 €
<b>TOTAL Versailles Grand Parc</b>		<b>274 288</b>	<b>5 484760,00 €</b>

- b. pour la création ou l'aménagement de centres de supervision urbain intercommunaux à 120 000 € HT, soit 144 000 € TTC, dans la limite de 2 centres complémentaires ;
- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les avenants nécessaires et tous documents afférents ;
  - 4) d'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération ;
  - 5) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

#### **D.2022.02.10 - Commissions thématiques permanentes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

##### **6ème actualisation.**

##### **Modifications d'élus au sein des commissions "Finances, Affaires générales, Mutualisation et Personnel", "Transports et Mobilités" et "Eau, Déchets et Enjeux environnementaux".**

- 1) d'élire au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, M. Erik Linqier en qualité de représentant titulaire de la ville de Versailles au sein de la commission « Finances, Affaires générales, Mutualisation et Personnel » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) d'élire au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les représentants suivants au sein de la commission « Eau, Déchets et Enjeux environnementaux » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

- Mme Dominique Roucher-de Roux, titulaire, pour la ville de Versailles,
- Mme Dorothee Bilger, titulaire, pour la ville du Chesnay-Rocquencourt,
- Mme Marie Pourchot, suppléante, pour la ville de Versailles,
- Mme Armelle Agneray, suppléante, pour la ville de Saint-Cyr-l'Ecole ;

- 3) les listes actualisées des représentants des communes membres de Versailles Grand Parc au sein des commissions thématiques permanentes de la communauté d'agglomération pour la mandature 2020-2026 sont donc les suivantes :

##### **COMMISSION 1 Commission Finances, Affaires générales, Mutualisation et Personnel**

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Alain Nourissier	Erik Linqier
- Versailles :	Erik Linqier	Xavier Guitton
- Versailles :	Charles Rodwell	Eric Dupau
- 2 Bailly :	Eric Verspieren	Bertrand Ménigault
- 3 Bièvres :	Caroline Bougot	Paul Parent
- 4 Bois d'Arcy :	Elise Thai Thien Nghia	Quentin Delaunay
- 5 Bougival	Thierry Augier	Nathalie Jaquemet
- 6 Buc	Pierrette Mazery	Michel Fastré
- 7 Châteaufort	Bernard Lérissou	Patrice Berquet
- 8 Fontenay-le-Fleury	Anne-Sophie Bodarwe	Alain Sanson

- 9 Jouy-en -Josas	Marc Bodin	Agnès Prieur
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Pierre Quignon-Fleuret	Laurent Dufour
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Benoit Ribert	Christophe Konsdorff
- 12 Les Loges-en-Josas	Sylvie Perraud	Nicole Marchais
- 13 Noisy-le-Roi	Géraldine Lardennois	Guy de Beauregard
- 14 Rennemoulin	Arnaud Hourdin	Sylvain Aguirre
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Henri Lancelin	Yves Jourdan
- 16 Toussus-le-Noble	Thomas Haudecoeur	Muriel Costermans
- 17 Vélizy-Villacoublay	Jean-Pierre Conrié	Valérie Péresse
- 18 Viroflay	Olivier Lebrun	Laurent Sassier

**COMMISSION 2** Commission Ville intelligente et Attractivité économique

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Dominique Roucher-de Roux	Eric Dupau
- Versailles :	François Darchis	Martine Schmit
- Versailles :	Jean-Pierre de Roussane	Béatrice Rigaud-Juré
- Versailles :	Fabien Bouglé	Renaud Anzieu
- Versailles :	Anne-France Simon	Sylvie Piganeau
- 2 Bailly :	Eric Verspieren	Hervé Dewynter
- 3 Bièvres :	Philippe Baud	Marc Suspize
- 4 Bois d'Arcy :	Laurent Braconnier-de-Oliveira	Grégory Flamery
- 5 Bougival	Arnold Pelligri	Marie-Ange Dugast
- 6 Buc	Celeste Messina	John Colleemallay
- 7 Châteaufort	Yohann Lavialle	Sandrine Murgadella
- 8 Fontenay-le-Fleury	Bruno Gaultier	Luc Videau
- 9 Jouy-en -Josas	Christophe Ruault	Gilles Curti
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Richard Lejeune	Bruno-Olivier Bayle
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Tanneguy Audic de Quernen	Lucie Loncle Duda
- 12 Les Loges-en-Josas	Jean-Marie Gérard	Georges Gérault
- 13 Noisy-le-Roi	Cyrille Fréminet	Christophe Molinski
- 14 Rennemoulin	Laurent Clavel	Arnaud Hourdin
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Kamel Hamza	Olga Khaldi
- 16 Toussus-le-Noble	Vanessa Auroy	Pierre Lancina
- 17 Vélizy-Villacoublay	Nathalie Brar-Chauveau	Arnaud Bertrand
- 18 Viroflay	Christine Caron	Arnaud Brosset

**COMMISSION 3** Commission Transports et Mobilités

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Emmanuel Lion	Arnaud Poulain
- Versailles :	Martine Schmit	Philippe Pain
- Versailles :	Eric Dupau	Marie-Agnès Amabile
- 2 Bailly :	Denis Petitmengin	Mathieu Belkebir
- 3 Bièvres :	Philippe Baud	Marc Suspize
- 4 Bois d'Arcy :	Laurent Brot	Sébastien Allouche
- 5 Bougival	Vincent Mezure	Jean-Michel Hua
- 6 Buc	Bernard Million-Rousseau	Stéphane Touvet
- 7 Châteaufort	Etienne Dupont	Patrice Berquet
- 8 Fontenay-le-Fleury	Samer El Sokhon	Bruno Gaultier
- 9 Jouy-en -Josas	Jean-François Poursin	François Bréjoux
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Benoît Vignes	Vincent Pouyet
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Lucie Loncle Duda	Martine Bellier
- 12 Les Loges-en-Josas	Jean-Jacques Breteche	Houria Bensekhria
- 13 Noisy-le-Roi	Roch Dossou	Marc Timsit
- 14 Rennemoulin	Bertrand Delhotel	François-Xavier Schütz

- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Vladimir Boire	Freddy Clairembault
- 16 Toussus-le-Noble	Nicolas Coutelin	Cédric Chaplain
- 17 Vélizy-Villacoublay	Nathalie Brar-Chauveau	Johanne Ledanseur
- 18 Viroflay	Jean-Philippe Olier	Valérie Maidon

**COMMISSION 4** Commission Aménagement durable, Habitat et patrimoine naturel, Tourisme et JO

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Claire Chagnaud-Forain	Nicolas Fouquet
- Versailles :	Olivier de La Faire	Michel Bancal
- Versailles :	Florence Mellor	Thierry Duguet
- 2 Bailly :	Sabrina Tourmetz	Charlotte Logeais
- 3 Bièvres :	Dan Atlan	Dorothee Brénéol
- 4 Bois d'Arcy :	Elodie Dézécot	Philippe Giudicelli
- Bois d'Arcy :	Jocelyne Hannier	-----
- 5 Bougival	Nathalie Jaquemet	Françoise Rouaix
- 6 Buc	Stéphane Touvet	Bernard Million-Rousseau
- 7 Châteaufort	Nathalie Therre	Christiane Latrace
- 8 Fontenay-le-Fleury	Anne-Sophie Bodarwe	Bruno Gaultier
- 9 Jouy-en -Josas	Didier Morin	Anne-Marie Briand
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Michel Auboin	Laurence Josset
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Christophe Konsdorff	Violaine Charpentier
- 12 Les Loges-en-Josas	Valérie Petitbon	Odile Conroy
- 13 Noisy-le-Roi	Delphine Fourcade	Stéphane Moreau
- 14 Rennemoulin	Arnaud Hourdin	Sylvain Aguirre
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Marie-Laure Rousseau	Kamel Hamza
- 16 Toussus-le-Noble	Pierre Lancina	François Cheron
- 17 Vélizy-Villacoublay	Magali Lamir	Frédéric Hucheloup
- 18 Viroflay	Jean Bernicot	Bertrand Schneider

**COMMISSION 5** Commission Culture

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Emmanuelle de Crepy	Muriel Vaislic
- Versailles :	Anne-Lise Josset	Michel Lefèvre
- Versailles :	Anne-Lys de Haut de Sigy	Marie-Pascale Bonnefont
- 2 Bailly :	Bertrand Ménigault	Maelys Luxor
- 3 Bièvres :	Christelle de Beaucorps	Dan Atlan
- 4 Bois d'Arcy :	Eugénia Dos Santos	Céline Simon
- 5 Bougival	Sophie Level	Gael Diot
- 6 Buc	Maguy Ragot-Villard	Annie Sainsily
- 7 Châteaufort	Yonel Gounot	Adeline Bodin
- 8 Fontenay-le-Fleury	Anne Fougères	Pascale Renaud
- 9 Jouy-en -Josas	Daniela Quint	Elsa Richard
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Valérie Laborde	Geneviève Salsat
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Martine Bellier	Tanneguy Audic de Quernen
- 12 Les Loges-en-Josas	Jean-Cosme Rivière	Sébastien Mériaux
- 13 Noisy-le-Roi	Dominique Servais	Audrey de Fornel
- 14 Rennemoulin	Bernard Feys	Arnaud Hourdin
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Sophie Marvin	Fanny Achart-Victor
- 16 Toussus-le-Noble	Nadia Benjak	Christine des Saints
- 17 Vélizy-Villacoublay	Bruno Drevon	Alexandre Richefort
- 18 Viroflay	Jane-Marie Hermann	Patrick Omhovere

**COMMISSION 6** Commission Eau, Déchets et Enjeux environnementaux

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Gwilherm Poullennec	Xavier Guitton
- Versailles :	Philippe Pain	Martine Schmit
- Versailles :	Dominique Roucher-de Roux	François Darchis
- Versailles :	Renaud Anzieu	Marie Pourchot
- 2 Bailly :	Charlotte Logeais	Caroline Bouis
- 3 Bièvres :	Hubert Hacquard	Marianne Ferry
- 4 Bois d'Arcy :	Jérémy Demassiet	Jean-Pierre Bughin
- 5 Bougival	Vincent Mezure	Jean-Michel Hua
- 6 Buc	Jean-Christophe Hilaire	Bernard Million-Rousseau
- 7 Châteaufort	Emilien Nivet	Patrice Berquet
- 8 Fontenay-le-Fleury	Philippe Grognet	Yannick Le Goaec
- 9 Jouy-en -Josas	François Bréjoux	Caroline Vigier
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Jean-Christian Schnell	Georges Lefébure
- La Celle-Saint-Cloud	Jean-François Baraton	-----
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Violaine Charpentier	Benoît Ribert
- Le Chesnay-Rocquencourt	Jean-François Peumery	-----
- Le Chesnay-Rocquencourt	Dorothee Bilger	-----
- 12 Les Loges-en-Josas	Olivier Lucas	Lyse-Marie Clisson
- 13 Noisy-le-Roi	Jérôme Duvernoy	Jean-François Vaquiéri
- 14 Rennemoulin	Arnaud Hourdin	Benjamin Develay
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Isidro Dantas	Ahmed Belkacem
- Saint-Cyr-l'Ecole	Lydie Dulongpont	Armelle Agneray
- 16 Toussus-le-Noble	Muriel Costermans	François Cheron
- 17 Vélizy-Villacoublay	Bruno Drevon	Frédéric Hucheloup
- 18 Viroflay	Jean-Michel Issakidis	Antoine Beis

**D.2022.02.11 - Protection sociale complémentaire dans la fonction publique.  
Débat proposé suite à l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021.**

De prendre acte de la tenue du débat portant sur les garanties accordées par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à ses agents en matière de Protection sociale complémentaire (PSC).

*Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Conseil.*

Le Président

(signé)

**François de MAZIERES**  
Maire de Versailles

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*

## Décisions prises par le Président et le Bureau

sur le fondement de l'article L. 5211-10  
du Code général des collectivités territoriales

### III. Décisions prises par le Bureau et le Président sur le fondement de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

N°	Objet	Date
<b>DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE</b>		
dB.2021.096	Personnel territorial de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Assurance statutaire - Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire engagée par le CIG.	02/12/2021
dB.2021.097	Marché 2020ABA33 passé avec la société NICOLLIN relatif aux opérations de transfert des emballages en verre issus des communes de Versailles, Vélizy-Villacoublay et le Chesnay-Rocquencourt.	02/12/2021
dB.2021.098	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de la gare routière Vélizy 2 et de son bâtiment entre la commune de Vélizy-Villacoublay et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.	02/12/2021
dB.2021.099	Règlement intérieur du personnel de Versailles Grand Parc.	16/12/2021
dB.2021.100	Personnel territorial de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires.	16/12/2021
dB.2021.101	Modalités d'application du télétravail à la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc : modification du forfait jours.	16/12/2021
dB.2021.102	Règlement d'utilisations des véhicules de service de Versailles Grand Parc.	16/12/2021
dB.2021.103	Fixation du tarif de location des entrepôts au 5 route de Saint Germain au Chesnay-Rocquencourt.	16/12/2021
dB.2021.104	Attribution d'un fonds de concours de 173 657 € à la commune de Châteaufort dans le cadre du retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale 2021.	16/12/2021
dB.2021.105	Attribution fonds de concours ville de Bièvres - remise en état terrain du projet de maraîchage.	16/12/2021
dB.2021.106	Mise à jour du règlement de collecte des déchets et de ses annexes. Prise en compte des évolutions de collecte sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.	16/12/2021
dB.2021.107	Mise à jour du règlement intérieur des déchèteries intercommunales.	16/12/2021
dB.2021.108	Renouvellement de la convention entre Versailles Grand Parc et l'organisme Le Relais pour la collecte et valorisation des déchets textiles, dit TLC (textiles, linge de maison et chaussures).	16/12/2021
dB.2021.109	Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social VERSAILLES HABITAT de 1 223 124 € pour l'opération de 17 logements sociaux de type PLAI et PLUS sis 104-106 avenue de Paris à Versailles.	16/12/2021
dB.2021.110	Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social VERSAILLES HABITAT de 1 235 676 € pour l'opération de 5 logements sociaux de type PLAI sis 149 boulevard de la Reine à Versailles.	16/12/2021
dB.2021.111	Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social IMMOBILIERE 3F de 1 835 000 € pour l'opération de 10 logements sociaux de type PLAI et PLUS sis 4 quai Boissy d'Anglas à Bougival.	16/12/2021
dB.2022.112	Autorisation donnée au Président de déposer une demande d'autorisation au titre des Codes de l'urbanisme, de l'environnement et du patrimoine pour la réalisation de divers travaux (siège du 6 avenue de Paris, Maison des entreprises, CRR-rue de la Chancellerie et conservatoire de Viroflay).	20/01/2022
dB.2022.113	Attribution d'un fonds de concours de 4000 euros à la commune de Jouy-en-Josas pour des travaux sur le piano-forte du musée de la Toile de Jouy.	20/01/2022
dB.2022.114	Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et de tout autre organisme intéressé pour des opérations d'assainissement sur les communes du territoire de Versailles Grand Parc. Programme de travaux 2022.	20/01/2022
dB.2022.115	Convention d'implantation et d'usage sur des parcelles privées de bornes enterrées destinées à la collecte des déchets de résidences existantes gérées par des bailleurs sociaux et situées sur le territoire pilote Tarification Ecoresponsable.	20/01/2022
dB.2022.116	Renouvellement des conventions entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les associations Suzanne Michaux et Salvetera, dans le cadre du soutien aux associations œuvrant pour l'accompagnement des porteurs de projets d'entreprises, inscrit dans le cadre de la politique de la ville.	20/01/2022

dB.2022.117	Candidature en vue de l'acquisition de 5,52ha en zone A sur la commune de Renne-moulin.	20/01/2022
dB.2022.118	Avenant n°1 relatif à l'ajout de la collecte des biodéchets au marché n°2020ABA34 et au changement d'exutoire des déchets issus des communes de Versailles, Vélizy- Villacoublay et du Chesnay (ville historique) suite à la sortie de l'intercommunalité du SYCTOM de Paris et à son adhésion au SIDOMPE.	03/02/2022
dB.2022.119	Avenant n°2 au marché n°19ABA11 Fourniture de conteneurs enterrés destinés à la collecte du verre, des ordures ménagères et des déchets recyclables et d'abris-bacs destinés à la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables. Ajout de prix au bordereau des prix unitaires pour la livraison de pièces détachées.	03/02/2022
dB.2022.120	Avenant n°1 relatif à la modification d'un indice de la révision des prix du marché n°2020ABA39 passé avec le groupement NICOLLIN/SEPUR, relatif au traitement des gravats inertes collectés sur les déchèteries intercommunales, points de collecte et les services techniques des communes membres et issus des dépôts sauvages (Lot 4).	03/02/2022
dB.2022.121	'Trail du Josas ' et ' Course royale ', édition 2022. Octroi de subventions de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'organisation des évènements sportifs de Jouy-en-Josas et de Fontenay-le-Fleury.	03/02/2022

<b>DECISIONS DU PRESIDENT</b>		
dP.2021.044	Recours à des agents contractuels sur des postes existant à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.	16/12/2021
dP.2021.060	Recours à un agent contractuel sur un poste existant à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.	29/11/2021
dP.2021.064	Acceptation d'un don de partitions pour harpe au profit de la parthèque du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc.	16/12/2021
dP.2021.066	Avenant à la convention relative à l'occupation du domaine public de SNCF réseau par une canalisation d'assainissement à Noisy-le-Roi.	23/12/2021
dP.2021.069	Location à la Ville de Versailles de locaux, aires de stockage et aires de stationnement pour la Direction du cycle de l'eau.	10/12/2021
dP.2021.071	Convention d'autorisation d'exploitation délivrée à la société FlixBus France pour l'utilisation du point d'arrêt situé sur le parking-relais de la gare de Saint-Cyr, à Versailles pour les départs et les arrivées de ses liaisons par autocar.	16/12/2021
dP.2021.072	Souscription d'un emprunt de 5 000 000 d'euros sur le budget principal auprès de la Banque Postale.	17/12/2021
dP.2021.073	Convention de mandat pour la perception des recettes de loyers et charges au titre de l'occupation du Moulin de Saint-Cyr.	16/12/2021
dP.2021.074	Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Essonne, pour les opérations d'assainissement sur la commune de Bièvres.	23/12/2021
dP.2022.003	Décision budgétaire portant virement de crédit pour dépenses imprévues de fonctionnement sur l'exercice 2021 du budget annexe assainissement Régie.	03/01/2022
dP.2022.004	Décision budgétaire portant virement de crédit pour dépenses imprévues de fonctionnement sur l'exercice 2021 du budget annexe assainissement Délégation de Service Public (DSP).	03/01/2022
dP.2022.006	Contrat d'assurances cyber-risques de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc. Retrait de Versailles Grand Parc du groupement de commandes coordonné par le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande couronne de la région d'Ile-de-France.	21/01/2022
dP.2022.007	Rétrocession des collecteurs sous voirie publique allée des colverts, impasse des rosignols et impasse des chardonnerets à Bois d'Arcy.	21/01/2022
dP.2022.008	Festival ElectroChic #6. Demandes de subventions au Département des Yvelines et à la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique.	03/02/2022

Les décisions dP.2021.058 à 059, 061 à 063, 065, 067, 068, 070 et dP.2022.001, 002 et 005 sont sans objet.



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

# RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

---



# CALENDRIER ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET PRINCIPAL

Vote du BP 2022 le 5 avril 2022 avec reprise anticipé du résultat 2021

## Orientations budgétaires 2022 :

- **Bonne gestion des finances de l'intercommunalité** (stabilité fiscale depuis 2010, maîtrise des dépenses et de l'endettement, mutualisation)
- **Exercice des compétences propres avec un haut niveau de services** (déchets, enseignement musical, transports collectifs routiers, vidéoprotection)
- **Soutien confirmé des communes :**
  - maintien des attributions de compensation des communes malgré les observations de la Chambre Régionale des Comptes (4,3 M€ subventions habitat, 1,2 M€ eaux pluviales), à l'exception du reversement de 0,5 M€ par 2 communes (opérations habitat annulées)
  - retour incitatif aux communes prévu de 7,5 M€ de même ampleur qu'en 2021 (7,1 M€)
  - outil SIG, expertise, intermédiaire des subventions : isolation des bâtiments communaux



# DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DYNAMIQUES

**Stabilité de la fiscalité des ménages et des entreprises depuis 2010 (hors lissage) :**

**Prévision d'augmentation des recettes de fonctionnement : +7,3 M€ / BP 2021 résultant :**

**- d'une croissance des recettes fiscales : +2,1 M€ / BP 2021 fondée sur :**

- le dynamisme de la TVA : +5 %/ 2021
- une croissance du produit de la TEOM : +5,4 % lié à la revalorisation forfaitaire (+3,4 %) des bases, la croissance physique (+1%) et le lissage du taux du Chesnay (+0,5 %)
- une baisse de la CVAE : -2,2 % (estimation DGFIP) liée à la baisse des valeurs ajoutées de l'année fiscale 2020 (covid19)

**- de la hausse des compensations fiscales : +3,2 M€** (compensation exonération CFE des établissements industriels prévue par erreur au BP 2021 en recettes fiscales)

**- de la baisse des dotations de l'Etat : -0,5 M€ (DGF -5 % / an, compensation de la part salaires de l'ex-Taxe Professionnelle : - 2 %/an)**

**- de recettes issues des services (locations locaux, refacturations assainissement): +0,7 M€ /BP 2021**

**- de la progression des recettes non fiscales liées à la compétence déchets : + 1,8 M€** provenant du changement de comptabilisation des recettes de traitement des déchets suite à la sortie du SYCTOM.

# LE MAINTIEN DE L'ÉPARGNE DE GESTION MALGRÉ DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CROISSANTES

## Prévision de progression des dépenses de fonctionnement : +6,1 M€ / BP 2021

- Croissance des dépenses des déchets : +4,3 M€ / BP 2021
  - Révision du prix du marché de collecte en porte à porte : +9,7 %/2020, soit +1,3 M€,
  - Hausse des tonnages (déchèterie, extension consigne de tri)
  - Hausse des dépenses suite à la sortie du SYCTOM : 0,7 M€ compensés par la hausse des recettes de fonctionnement (le SYCTOM faisait une compensation)
- Prise en charge du FPIC des communes lié au retour incitatif : + 1,6 M€/BP 2021
- Progression des charges de personnel (hors assainissement) + 2 % /BP 2021, soit +0,2 M€

**Epargne de gestion de l'année (Recettes réelles – Dépenses réelles) de 5,4 M€ (+1,2 M€ / BP 2021) hors exceptionnels**

**Dépense exceptionnelle : 6,9 M€ (indemnité sortie du SYCTOM)**

**Résultat 2021 : 9,4 M€**

**Epargne de gestion finale : 7,9 M€**

## ESQUISSE DU BUDGET 2022

---

	BP 2021 + Reports 2020	Reports 2021	BP 2022 + Reports 2021	Variation 2022 / 2021
Recettes réelles de fonctionnement	177 718 000		185 033 000	7 315 000
Dépenses réelles de fonctionnement	173 488 000		179 590 000	6 102 000
<b>Épargne brute de l'exercice</b>	<b>4 230 000</b>		<b>5 443 000</b>	<b>1 213 000</b>
Résultat de l'année n-1	5 270 000		9 377 000	4 107 000
Dépense exceptionnelle : indemnité sortie SYCTOM			6 900 000	6 900 000
<b>Épargne brute totale</b>	<b>9 500 000</b>		<b>7 920 000</b>	<b>-1 580 000</b>
Dépenses réelles d'investissement	28 396 000	3 857 000	28 912 000	516 000
Recettes réelles d'investissement	18 896 000	9 423 000	20 993 000	2 097 000
Dont emprunt	6 030 000	5 000 000	12 906 000	6 876 000

Sur les 6 M€ d'emprunts prévus en 2021, seulement 5 M€ ont été contractualisés, mais non mobilisés à ce jour. Ils sont intégrés aux 12,9 M€ prévus en 2022.

## CARACTÉRISTIQUES DE LA DETTE ET ÉVOLUTION 2022

---

- Au 31 décembre 2021, Versailles Grand Parc n'a pas de dette dans son passif.
- Cependant, un emprunt de 5 M€ a été contracté en décembre 2021 auprès de la Banque Postale, mais il n'est pas mobilisé à ce jour. La date limite de mobilisation est le 1<sup>er</sup> février 2023. Taux fixe de 0,71 % sur 20 ans.
- Le BP 2022 s'équilibrera avec une inscription prévisionnelle d'**emprunt de 12,9 M€ incluant ces 5 M€ contractualisés, soit un emprunt supplémentaire de 7,9 M€** à contractualiser en fonction du paiement des crédits d'investissement.

# NOUVEAUX ENGAGEMENTS PLURIANNUELS EN 2022

---

- ✓ Deux nouvelles autorisations de programme à voter en 2022 :
  - Vidéo-protection phase 3 : 8 000 000 €  
(en complément de l'AP sur les liaisons de fibre optique 2 M€ restant)
  - Fonds de concours retour incitatif 2022 : 4 492 000 €



# INFORMATIONS SUR LES RESSOURCES HUMAINES

---



# EVOLUTION DES EFFECTIFS ET STATUTS TEMPS DE TRAVAIL

## Evolution des effectifs

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Effectif budgétaire (avec emplois fonctionnels)	256	256	257	262	262	<b>264</b>
Effectif réel (nbre d'agents permanents)	235	233	225	232	260	<b>266</b>

## Type de statut

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Titulaires	62,50%	63,48%	69,33%	68,10%	67,31%	<b>62,92%</b>
Non-titulaires	37,50%	36,52%	30,67%	31,90%	32,69%	<b>37,08%</b>

## Temps de travail

Les cycles de travail des agents de la CA Versailles Grand Parc se répartissent de la manière suivante :

- 28,57 % des agents exercent leur activité sur la base d'un cycle de 39 heures hebdomadaires,
- 8,65 % des agents exercent leur activité sur la base d'un cycle de 36 heures hebdomadaires,
- 62,78 % des agents exercent leur activité sur la base de cycles spécifiques de la filière artistique, hors 1607 heures.



# INFORMATIONS SUR LA REMUNERATION

Montant rémunération et hors paie	
	2021
Traitement indiciaire	6 179 613
Nouvelle bonification indiciaire	28 657
Indemnité de résidence	184 980
Supplément familial de traitement	62 166
Régime indemnitaire	1 246 038
Autres indemnités	72 840
Heures supplémentaires/complémentaires	74 708
GIPA, indemnité dégressive/exceptionnelle	6 917
Prestations d'action sociale	7 482
Participation employeur mutuelle/prévoyance	18 675
Remboursement transport frais mission	23 867
Vacations	88 170
Apprentis, stagiaires école	26 515
Charges patronales	3 255 746
Hors paie	1 178 538
<b>Total général</b>	<b>12 454 911</b>

Heures supplémentaires 2021 par catégorie et filière		Nombre	Montant
A	Culturelle	583	25 014
B	Administrative	131	1 936
	Culturelle	1 020	28 672
	Technique	306	6 152
C	Administrative	307	4 276
	Technique	569	8 658
<b>Total</b>		<b>2 915</b>	<b>74 708</b>

Bénéficiaires NBI au 31/12/2021	Agents	Points
DG des communautés d'agglomération de 150 000 à 400 000 habitants	1	80
DGA des communautés d'agglomération de 150 000 à 400 000 habitants	1	50
Direction pédagogique et administrative des écoles de musique	6	30
Encadrement d'un service administratif requérant une technicité ...	2	25
Régie supérieure à 18000 €	1	20
Maitre d'apprentissage	1	20
Encadrement prox. tech >= 5 agents	2	15
Dessinateur	1	10
Fonction d'accueil à titre principal	6	10
<b>Total</b>	<b>21</b>	



## INFORMATION SUR LES AVANTAGES EN NATURE

---

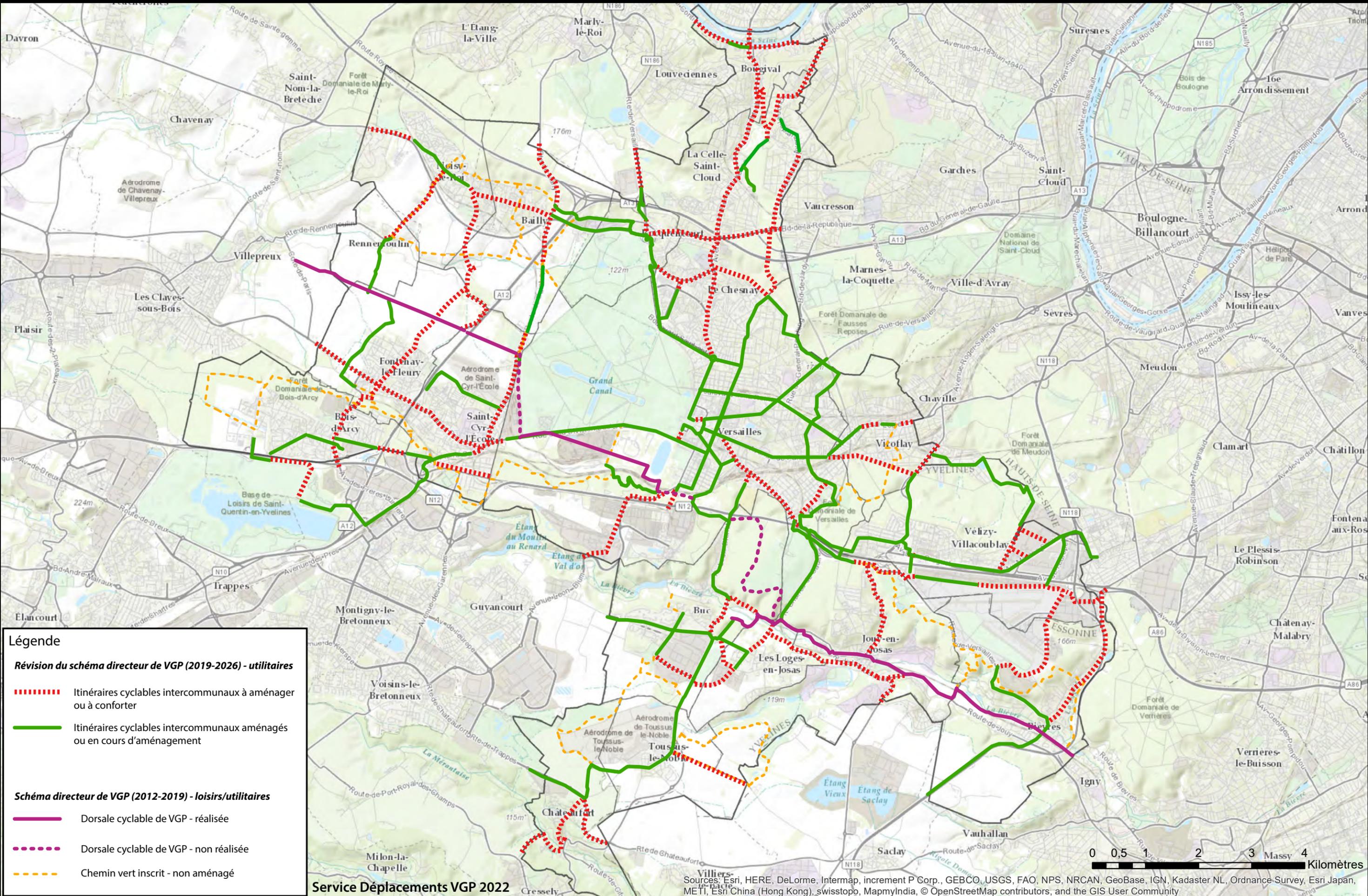
Avantages en nature	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Nombre d'agents					
Logement	1	1	1	1	1	1
Véhicule	0	0	0	0	0	0



# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 SUR L'ASSAINISSEMENT

- ✓ **Stabilité en 2022 du taux des redevances assainissement par rapport à 2020**, à l'exception de Bois d'Arcy (+0,10 €/m<sup>3</sup>), Viroflay (+3 %, +0,0152 €/m<sup>3</sup>) et de Toussus-le-Noble (-0,05 €/m<sup>3</sup>) (évolutions votées fin 2021). Sur Bougival et La Celle Saint Cloud, la hausse de la redevance de VGP est totalement compensée par la disparition de la redevance du SIABS.
- ✓ Stabilité de la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif aux branchements
- ✓ **Une baisse de la redevance sur certaines communes liées à la moindre consommation d'eau**
- ✓ **Un équilibre** de chacun des 3 budgets annexes assainissement **sans recours à l'emprunt** bancaire. Financement des investissements par autofinancement, subventions et avances de l'agence de l'eau à taux zéro uniquement. **Le résultat 2021 repris dès le BP 2022.**
- ✓ **Des investissements priorités sur les travaux subventionnés** par l'Agence de l'eau dans l'attente du diagnostic des réseaux dans le cadre du schéma intercommunal d'assainissement
- ✓ **Des régularisations exceptionnelles sur les amortissements** en raison de l'achèvement de la reprise de l'actif des communes en 2022
- ✓ **La reprise de l'actif et du passif du SIABS** pour les communes de Bougival et La Celle Saint Cloud

# Schéma directeur des circulations douces - Modifications du 15 février 2022



**Légende**

**Révision du schéma directeur de VGP (2019-2026) - utiles**

- - - - - Itinéraires cyclables intercommunaux à aménager ou à conforter
- Itinéraires cyclables intercommunaux aménagés ou en cours d'aménagement

**Schéma directeur de VGP (2012-2019) - loisirs/utiles**

- Dorsale cyclable de VGP - réalisée
- - - - - Dorsale cyclable de VGP - non réalisée
- - - - - Chemin vert inscrit - non aménagé

**Service Déplacements VGP 2022**

